



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses

Bagnolet, le 26 novembre 2025

Communiqué de presse

Accord UE-Maroc : nous dénonçons la concurrence déloyale des importations illégales du Sahara occidental occupé !

Ce matin, une soixantaine de paysan·nes ont bloqué un centre de logistique de l'entreprise Azura, le principal importateur franco-marocain de fruits et légumes issus des territoires occupés du Sahara occidental. **Cette action vise à dénoncer la concurrence déloyale que subissent les producteur·rices de l'Union européenne ainsi que la violation des droits du peuple sahraoui.**

La Confédération paysanne a également décidé de poursuivre son combat en assignant aujourd'hui le groupe Azura avec la société Maraissa devant le juge civil français pour fraude fiscale sur les taxes d'importation.

Dans cet accord de libre-échange UE-MAROC, il y a les territoires occupés du Sahara Occidental dont les entreprises multinationales pillent les ressources sans aucune retombée économique pour les Sahraouis. Ces entreprises exportent illégalement des productions étiquetées « Maroc » alors qu'elles proviennent du Sahara occidental.

La nouvelle version de l'accord entré en vigueur en octobre, négocié en opacité par la Commission européenne, crée artificiellement des règles d'étiquetage basées sur de nouvelles régions d'origines légalement infondées. **La Confédération paysanne demande aux euro-député·es de s'opposer ce midi à ces modifications lors du vote convoqué par la commission agriculture du Parlement européen.**

Ces importations de fruits et légumes (tomates, melons...) arrivent en France à moindre prix et concurrencent nos propres productions en tirant vers le bas les prix et les normes sociales et environnementales qui sont quasi-inexistantes dans ces territoires.

Pour empêcher d'un côté une concurrence déloyale et, de l'autre, que des produits issus de la colonisation et/ou du pillage arrivent à bas prix sur les marchés, nous avons besoin d'outils de commerce qui protègent le revenu des paysan·nes et leur souveraineté, quelle que soit leur origine, aussi bien du Sahara occidental, que du Maroc.

C'est pourquoi la Confédération paysanne défend la mise en place d'outils de commerce au service de la souveraineté des peuples tels que les prix minimum d'entrée (PMDE) qui permettent d'assurer des revenus décents aux producteur·rices. Les PMDE s'appliquent aux frontières de chaque pays, ils ne sont pas un obstacle aux échanges mais ils encouragent les pays exportateurs à s'aligner sur des standards de production mieux-disants.

C'est aussi une protection contre les logiques impérialistes qui utilisent le commerce comme une arme de domination contre les peuples, bafouant au passage le droit international. **A l'inverse des accords de libre-échange, les prix minimum d'entrée n'excluent pas, ils reconnaissent la dignité de l'autre en payant le juste prix.**

Contacts :

- Thomas Gibert, porte-parole national : 06 65 24 66 44
- Fanny Métrat, porte-parole nationale : 06 16 60 25 03
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78